

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-045

Séance du 05 JUIN 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 30/05/2023
Convocation affichée et diffusée le : 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Mise en place d'une entente tripartite Saint Didier de Formans/Trévoux/CCDSV

Dans le cadre de l'aménagement du secteur du nouveau collège de Saint Didier de Formans il est proposé une entente qui a pour objet d'acter les obligations de chaque collectivité en termes d'entretien des installations, équipements et aménagements annexes au Collège.

Il est convenu de la répartition des charges suivantes :

- Pour la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Entretien du parking situé en face du collège ce qui comprend, les aménagements paysagers, les bennes d'apports volontaires et le parking et ses éventuelles bornes de recharge de véhicules électriques.

- Pour la commune de Trévoux

Entretien du giratoire du collège et de ses espaces verts ainsi que du système de rétention des eaux pluviales de cet équipement.

- Pour Saint Didier de Formans

Entretien de la gare routière et du parvis du collège

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président de la CCDSV et à Monsieur le Maire de Trévoux.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



la secrétaire de séance
Marie-Claude HENRY

